

Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

Présidente : Michèle MOUTTE - Secrétaire : Sophie MAUPETIT

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de S. GIOVANNONI représentée par P. WAGNER, J. GUTIERREZ représenté par P. LOGEAY, M. PELISSIER représentée par S. MAUPETIT, MC CLAYES.

Ordre du jour

- Modification budgétaire
- Prime Médaille du Travail
- Contrats de solidarité territoriale
- DETR- FRAT
- Convention Cinéma de Pays
- Convention CLSH
- Subvention complémentaire
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu : Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2022 approuvé à l'unanimité

Pas d'utilisation de l'article L21-2222 du CGCT.

- Modification budgétaire : Suite à l'augmentation du point d'indice, il y a lieu de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

022 dépenses imprévues : -20 000€

615231 entretien chemins : -8 800€

6413 personnel non titulaire : +10 000€

6451 charges URSSAF : +18 800€.

Avis favorable à l'unanimité

- Prime Médaille d'honneur communale : proposition de gratification de 10€ par année de service en cas d'obtention de la médaille d'honneur communale. Adopté à l'unanimité.

- Contrats départementaux de solidarité territoriale 2021-2023 : Approbation des avenants n°1 à l'unanimité.

- Subventions – Eglise Haute :

Un projet de restauration de l'Eglise Haute été élaboré en collaboration avec le Parc du Luberon. Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux s'élève à 176 268.20€HT, il est proposé le plan de financement suivant :

●DEPENSES		*RECETTES	
- Travaux :	153 425.00€	- D.E.T.R 2023	52 880.46€ (30%)
- Honoraires :	22 093.20€	- FRAT	88 134.10€ (50%)
- Appel d'offres :	750.00€	- Fondation du Patrimoine	8 813.41€ (5%)
- TOTAL :	176 268.20€	- Autofinancement	26 430.23€ (15%)
		- TOTAL :	176 268.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration de l'Eglise Haute.

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE Madame le Maire à signer et déposer tout dossier nécessaire aux demandes de subvention.

- Convention cinéma de Pays : convention à renouveler au 1^{er} janvier 2023 avec 2 avenants : l'un hors saison (8 passages) avec un coût de 100€/passage, l'autre pour juillet-août (2 passages) 150€/passage. Approuvé à l'unanimité
- Convention CLSH : convention avec les Francas 04 renouvelée pour 2023 à l'unanimité.
- Subvention complémentaire : subvention complémentaire de 1550€ accordée à l'association « Par sons et par mots » à la majorité (3 contre : S. GIOVANNONI, P. WAGNER, M. MARC/ 2 abstentions : J. BOUNOUS, P. LERMA)
- Questions diverses
 - Parcelle de bois de Monsieur et Madame BRUNO vendue à un particulier et non à la commune
 - Individualisation des frais de chauffage à la Gendarmerie : devis de 3093.44€ HT
 - LAVOIR DE LA ROUINE : Subvention de 13 482€ accordée par la Région (50%)
 - Amendes de Police : 14 592.62€ accordée par le Conseil départemental (50%)
 - UV DES AGRENIERS - TELEGESTION : subvention de 13 576€ accordée par l'Agence de l'eau, subvention de 10 380€ accordée par le Conseil départemental soit +/- 68 % sur un montant de 34 800€.
 - Camping : contestation eau
 - Maison de santé : J. Lopez précise les dernières évolutions du projet pour l'installation « provisoire » d'un cabinet dans l'immeuble jouxtant la pharmacie.

Séance levée à 19H45

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,



Michèle MOUTTE